



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	Gendarmerie - stage de formation vol en haute montagne
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	EC 145 - AS 350 ECUREUIL
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	Capitaine CHAVANNE - 06 76 03 74 71

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
du 15/01/18	Briançon	ZONE 14-15-16-17 Coeur du Parc				2X5 rotations max par jour
au 26/01/18	Briançon	ZONE 14-15-16-17 Coeur du Parc				2X5 rotations max par jour

### Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

vols au dessus de 2800m + carte jointe

Autorisation  accordée  refusée

N° 666 / 2017

à Gap, le 18/1/2017

Le Directeur,  
Thierry DURAND

*Le Directeur Adjoint.*

*Thierry DURAND*

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

COPIE Secteur Briançonnais/Vallée